

La justice française et le génocide rwandais

Jean Chatain

L'Humanité, 20 septembre 2007

Procès . Les plaintes concernant plusieurs organisateurs des massacres de 1994, réfugiés dans notre pays, seront-elles entendues un jour ?

La chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris examinait hier la demande de mise en liberté déposée par les avocats de Wenceslas Munyeshyaka, prêtre, ancien vicaire de la paroisse Sainte Famille, à Kigali, et de Laurent Bucyibaruta, ex-préfet de Gikongoro, circonscription où fut perpétré le massacre de Murambi, l'un des plus massifs de la période avril-juillet 1994 (dont il faut souligner qu'il se prolongea après la venue des forces françaises de « Turquoise » sous prétexte d'instaurer une « zone humanitaire » qui n'eut de « sûre » que le nom).

Le cas du père Wenceslas, qui exerce aujourd'hui son ministère dans le diocèse d'Évreux, est l'un des plus révélateurs de la capacité d'inertie de l'appareil judiciaire français face aux plaintes concernant les acteurs et les organisateurs du génocide rwandais : c'est contre lui que furent déposées les premières plaintes (pour actes de génocide, viols, assassinats et extermination), et c'est à propos de son dossier que la Cour européenne des droits de l'homme a condamné notre pays pour « retard apporté à rendre la justice ». Cela fait près de treize ans que des

plaintes ont été déposées à l'encontre de génocidaires ayant trouvé refuge sur le sol français et que sont déployés des trésors d'ingéniosité procédurière pour refuser de seulement les prendre en considération.

Les deux hommes avaient été interpellés le 20 juillet dernier, puis remis en liberté dès le 1er août, au nom de la présomption d'innocence. Début septembre, ils comparaissaient devant un magistrat du parquet général de Paris qui leur notifiait un mandat d'arrêt aux fins de remise au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), installé à Arusha (Tanzanie). À l'heure où ces lignes étaient écrites le tribunal n'avait toujours pas rendu son verdict.

Si l'affaire Wenceslas est la plus connue en France, de par son ancienneté, elle est loin d'être isolée. Le Comité des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) rappelait, le 7 avril 2007, date anniversaire du début du génocide, les poursuites engagées contre les colonels Laurent Serubuga et Cyprien Kayumba, dont les dossiers semblent toujours en sommeil (1). Une autre plainte avait été déposée le 13 février 2007 contre Agathe Kanzinga, veuve du président Juvénal Habyarimana, plainte qui se heurte, elle aussi, à une surdité judiciaire manifeste. D'autant que, dans ce dernier cas, on en arrive à un niveau dangereux concernant de

possibles révélations sur les liens ayant uni le régime génocidaire et les autorités françaises de l'époque. À commencer bien évidemment par l'Élysée.

(1) Cf. Alain Gauthier, président du CPCR : « Le point sur les affaires

judiciaires en France », in *la Nuit rwandaise*, revue annuelle dont le premier numéro était publié à l'occasion du treizième anniversaire du génocide. 38,

rue Keller, Paris 11e. 10 euros.

Jean Chatain